

## Ce que coûterait vraiment aux contribuables l'annulation de la dette grecque

05/02/2015,  
12:56

Des chiffres ont circulé : si les Grecs annulaient leur dette, il en coûterait 650 euros par contribuable français, ont avancé certains. D'autres medias ont avancé le chiffre de 731 euros. Des montants évidemment considérables, qui ont de quoi alimenter la grogne contre ces "Grecs irresponsables".

Mais ces chiffres sont erronés. Ils reposent sur l'idée que le contribuable français devrait rembourser les 40 milliards que l'État grec doit à la France, qu'il effacerait donc d'un trait de plume -une perspective qui s'éloigne, du reste. En outre, on n'a jamais vu dans l'histoire économique un effacement total d'une dette.

Cette idée que les ménages français devraient rembourser ces 40 milliards à la place de la Grèce repose sur une méconnaissance du circuit de financement de l'État. Pour être clair, l'État -et donc les contribuables- ne rembourse jamais la dette publique. Quand un emprunt arrive à échéance, l'État le rembourse, via l'Agence France Trésor (AFT), en empruntant à nouveau. Le budget de l'État, qui retrace toutes ses recettes et dépenses, ne comprend aucune ligne "remboursement des emprunts". Car, de fait, il s'agit d'une opération dite de trésorerie, gérée par l'AFT : ainsi, elle a emprunté 186 milliards d'euros en 2013, afin de rembourser notamment 106 milliards d'euros d'obligations arrivant à échéance.

### L'État a une durée de vie infinie

Cette différence avec la situation d'un particulier, qui, lui, rembourse bien sûr les emprunts qu'il a contractés auprès de sa banque, s'explique simplement : l'État est réputé avoir une durée de vie infinie. Il peut donc être endetté éternellement.

L'État grec est dans une situation différente -il rembourse effectivement ses emprunts- car il n'a plus accès aux marchés financiers. Ceux-ci ont décidé, en 2010, qu'il n'était plus solvable, et ont exigé des taux d'intérêt exorbitants, ce qui a précipité l'insolvabilité de la Grèce.

Mais cela n'a rien à voir avec la situation française. Nul ne doute de la pérennité et de la solvabilité de l'État. Si c'était le cas, les taux d'intérêt à long terme, fixés par les marchés, ne seraient pas au plus bas, à 0,50% (pour les emprunts à 10 ans).

### Un manque à gagner de 10,50 euros par adulte

Les 40 milliards d'euros prêtés à la Grèce par la France, via différents canaux, ont été déjà empruntés par l'AFT, ils sont déjà intégrés dans la dette publique française. L'annulation de tout remboursement par les Grecs n'aurait donc aucun impact sur le niveau de la dette publique française.

Quel serait donc l'effet de l'effacement des deux tiers de ces 40 milliards, hypothèse la plus élevée jamais envisagée?

L'État ne percevrait plus les intérêts afférents. Pour quel montant ? Soutenue par les pays européens, la Grèce a emprunté auprès des différents États à des taux très faibles. On peut estimer à 1,5% -au grand maximum- les taux d'intérêts servis par l'État grec. La France devrait donc se priver de 400 millions d'euros de recettes annuelles. Cela représente 10.5 euros par an, par adulte résidant en France, si le gouvernement voulait compenser ce manque à gagner par des hausses d'impôt. Un calcul concernant les seuls contribuables soumis à l'impôt sur le revenu ne signifierait rien : tous les ménages paient des impôts, ne serait-ce qu'à travers la TVA.